



COMMUNE DE MAULDE
Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes
Canton de Saint Amand Les Eaux

ARRÊTÉ MUNICIPAL
2025-59

Objet : Règlementation de la circulation dans le cadre de petit carottage avant travaux pour analyse sur enrobé dans la Grand Rue 59158 MAULDE, par DOMOBAT Chez SIG IMAGE, Tech Izarbel 2 Allées Théodore Monod 64210 BIDART.

Nous, Monsieur Jean-François HOURDEAU, Maire de la Commune de Maulde,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code des Communes Article 131.1,
Vu la demande de DOMOBAT Chez SIG IMAGE, Tech Izarbel 2 Allées Théodore Monod 64210 BIDART, en date du 23 décembre 2025 pour petit carottage avant travaux pour analyse amiante/HAP uniquement sur enrobé dans la Grand Rue 59158 MAULDE.
Considérant qu'à l'occasion de ces travaux il y a lieu de prendre des mesures pour faciliter le bon déroulement du chantier mobile et éviter tout accident,

ARRETONS

Art 1 : A partir du début des travaux prévus à partir du 02 janvier 2026 et pour une durée de 15 jours la circulation sera réglementée :

Chantier mobile d'intervention rapide, sans gêne de stationnement ou de circulation : des panneaux indiquant les travaux seront placés par la société DOMIBAT à chaque extrémité du chantier.

Art 2 : Les travaux devront être faits en souterrain sans ouverture de voirie (sauf contraintes techniques). Si ouverture de la chaussée, pose de l'enrobé dans les 48 heures.

Art 3 : Ampliation sera adressée à :

- DOMOBAT Chez SIG IMAGE, Tech Izarbel 2 Allées Théodore Monod 64210 BIDART.
- La Brigade de Gendarmerie de Lecelles,
- CIS Mortagne du Nord.
- Un affichage en mairie

Fait à Maulde le 26 décembre 2025.

Le Maire,
Jean-François HOURDEAU

